

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

Bonjour à toutes et tous,

Cette année que nous vivons est grave pour chacun.e de nous, malheureusement nous ne savons pas quand cela va s'arrêter. Bien sûr le plus tôt possible sera le mieux pour toutes et tous.

Rien ne doit nous empêcher de défendre les salarié.e.s, car leurs droits sont bafoués sous prétexte de la Covid-19, alors que le seul **VIRUS** c'est le patronat qui rémunère les salarié.e.s le plus bas possible et fait le maximum de bénéfices sur leur dos. La lutte contre ce fléau nous devons la mener toutes et tous ensemble.

La **CGT Manpower** est le garde-fou contre ces pratiques, c'est pour cette raison que les salarié.e.s nous ont élu.e.s.

Une information importante, le budget de la Sécurité Sociale vient d'être voté au Sénat. Il a été amendé d'un article qui prévoit le report de l'âge de la retraite ainsi que l'allongement de la durée de cotisation. Bien sûr vous n'avez rien vu vous êtes confiné.e.s. Pour celles et ceux qui sont né.e.s à partir de 1965, la retraite sera à 63 ans avec 43 années de cotisation. L'occasion de la Covid-19 est la bienvenue pour encore ôter des droits obtenus par la lutte de la **CGT** à des salarié.e.s bâillonné.e.s et confiné.e.s ; et si vous râlez c'est 135€ d'amende, comme pour les salarié.e.s qui ont manifesté contre la fermeture de l'Hôtel Dieu : hôpital à Paris.

Malgré ces mauvaises nouvelles, nous vous souhaitons de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année confinées.

Martial LAMACHIA,
Le Secrétaire Général du syndicat

LES GRANDES ENTREPRISES ET LA COVID-19

C'est avec une énorme tristesse, que les élu.e.s **CGT Manpower** ont appris le 27 mars dernier, le décès de Monsieur H.Y. intérimaire de chez Manpower, détaché chez Fedex à Roissy alors qu'aucune mesure de protection n'avait été mise en place.

Il a fallu l'intervention de Marie-Odile Bonnet - Elue CSE Ile de France pour qu'enfin Manpower « bouge » et cesse d'exposer des salarié.e.s intérimaires à la mort.

Suite à son intervention, voici quelques exemples de ce qui a été mis en place chez ce client :

- Marquage au sol pour distanciation de 1 mètre entre chaque salarié.e
- Nouveaux vestiaires pour les intérimaires/CDI intérimaires avec gel hydroalcoolique à l'entrée
- Présence d'agents de sécurité 24/24 pour s'assurer du respect des recommandations
- Restaurant d'entreprise fermé
- Plus de badges pour éviter de toucher la machine. Un appel des salarié.e.s présent.e.s est effectué
- Fedex fournit maintenant aux salarié.e.s des masques ainsi que des gants
- Ouverture des portes et fenêtres pour permettre l'aération
- Les points de contact sont nettoyés régulièrement
- Remise aux salarié.e.s de gourdes individuelles ou de bouteilles d'eau personnelles
- Etc.

La **CGT Manpower** a tout mis en œuvre afin que Manpower ne détache plus de salarié.e.s chez cet ÉNORME client tant que tout n'était pas mis en œuvre pour la sécurité. Ce qui n'a pas été une mince affaire. La presse s'est « emparée » de cette histoire, en rédigeant un article avec comme titre :

**« Sois tu as la Covid, soit tu meurs de faim » :
le cri de détresse des intérimaires de FedEx à Roissy**

En effet, sans l'intervention de la **CGT Manpower**, l'entreprise aurait continué de détacher des salarié.e.s sans aucune protection. Des centaines, voire des milliers de salarié.e.s, auraient pu être contaminé.e.s. Y aurait-il eu d'autres décès ? Il ne doit y avoir qu'une seule chose à retenir :

**Dès le moindre problème, dès le moindre doute,
dès qu'apparaît le moindre danger
CONTACTEZ LA CGT MANPOWER**



LA PRÉCARITÉ NE FAIT QU'AUGMENTER

Vous le vivez au quotidien, et vous faites peut-être partie des millions de Français.es qui ont basculé dans la pauvreté depuis le mois de mars 2020. La crise sanitaire n'a cessé de creuser et aussi d'amplifier les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres. Parmi ces plus pauvres, il y a NOUS, les intérimaires !

Suite aux annonces du gouvernement sur les fins de contrats (missions), Manpower s'est empressé de fermer ces contrats sur la date de souplesse... négative !
Voici ce que représente cette souplesse, uniquement réservée aux clients.

En fermant les contrats, Manpower a **consciemment** privé **des milliers de salarié.e.s intérimaires** d'un ou deux jours à plusieurs semaines de paye !

La **CGT Manpower** est, encore une fois, montée au créneau : malheureusement elle a été la seule, pour demander le paiement des contrats jusqu'à la date de fin REELLE !

Nous avons obtenu satisfaction et des salarié.e.s intérimaires ont, enfin, pu percevoir leur salaire sur la paye de mai 2020. (cf le témoignage de Sophie).

Seule la **CGT Manpower** a, comme à son habitude, osé affronter la direction afin d'obtenir satisfaction et le respect des droits des salarié.e.s.

Durée - Cas de recours

Durée : **DU 13.06.2020 AU 24.06.2020** Le terme du contrat peut être avancé ou reporté entre le **22/06/2020** et le **28/06/2020** Période d'essai : **2 jour(s) travaillé(s)**

Motif : **ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Justifications précises du recours : **LIE AU CHANTIER A LIVRER DANS LES DELAIS.**

Date de souplesse négative

Date de souplesse positive

CHÔMAGE PARTIEL

Ça y est ! C'est « re-parti »

Nous avons été, de nouveau confiné.e.s pour la 2^{ème} vague... Et de nouveau, ce sont les salarié.e.s intérimaires, et CDI intérimaires, les précaires d'entre les précaires qui ont, encore et encore, été les premières et les premiers concerné.e.s.

Nous avons été contacté.e.s par plusieurs salarié.e.s qui ne comprenait pas leur fiche de paye avec le chômage partiel. Voici ce que vous percevez :

- L'entreprise, donc Manpower, vous verse 70% de votre salaire brut
- Ce qui revient à 84% de votre salaire net

Mais ne rêvez pas. Pas de cadeaux de la part de Manpower. Tout lui a été remboursé par l'Etat...

Toutefois, à la **CGT**, nous craignons fortement que le gouvernement décide d'arrêter les frais (vous comprenez Madame, Monsieur, la dette de la France augmente beaucoup trop !!!!!) donc de baisser le montant des allocations de chômage partiel. En effet, le gouvernement préfère aider les entreprises, les « pauvres patrons » plutôt que les salarié.e.s.

Pourtant ce que le gouvernement oublie c'est que :

- sans salarié.e.s aucune productivité
- sans salarié.e.s aucune rentabilité, aucun profits

**Et que leurs bénéfices et leurs profits
sont le fruit de NOTRE TRAVAIL !**



ATTESTATION DE SALAIRE



Manpower (par souci d'économie ?), refuse de mettre en place la télédéclaration des attestations de salaire. La télédéclaration : qu'est-ce que c'est ?

C'est simplement une procédure permettant de déclarer soit des revenus, soit un arrêt de travail, sans passer par un formulaire papier. Malheureusement, Manpower s'entête avec les déclarations manuelles.

Cette situation est désastreuse pour les salarié.e.s intérimaires et CDI intérimaires de l'entreprise. Ceux/celles-ci, doivent constamment quémander leur attestation à leur agence, et lorsqu'ils/elles l'obtiennent, bien trop souvent, elle est incomplète et donc rejetée par la Sécurité Sociale.

Des milliers d'entre vous y ont été confronté.e.s durant la période de confinement et surtout sans aucun revenu, et ce, durant des mois !

Cela a créé une détresse financière se rajoutant à la situation parfois difficile de la santé.

Avec les témoignages et les mails que nous avons reçus, nous savons qu'aujourd'hui, la plupart d'entre vous n'osent même plus se mettre en arrêt maladie, car vous savez d'avance que vous ne percevrez aucune indemnité pendant plusieurs mois.

Pourtant, la solution serait simple : créer un système de télédéclaration chez Manpower, comme c'est le cas dans la plupart des agences de travail temporaire.

La **CGT Manpower** revendique et exige la mise en place de ce système dans les plus brefs délais !

Elle rappelle par ailleurs que le droit à la Sécurité Sociale est un droit constitutionnel. La **CGT Manpower** ne peut agir seule ! C'est la raison pour laquelle, nous appelons les salarié.e.s intérimaires, CDI-I, et permanent.e.s à signer une pétition sur ce thème. Rendez-vous vite sur le site internet :

Signez la pétition !

petitionpourelatedeclarationchang.org

**SEUL.E.S on va plus vite
ENSEMBLE on va plus loin !**

LE MILITANT
DE L'INTÉRIM

#09
la
cgt
MANPOWER

INFOS IMPORTANTES

La CGT Manpower est depuis toujours, le seul syndicat à vous informer sur vos droits. À les faire respecter. À vous écouter. À vous aider.

Nous le prouvons encore cette fois-ci en vous annonçant des aides dont vous pourriez être bénéficiaire. Alors n'hésitez pas ! Faites les démarches !

■ LOGEMENT

**Vous êtes salarié.e du secteur privé ?
Vous êtes intérimaire ? Vous êtes
demandeur/demandeuse d'emploi ?**

Action logement peut vous aider pour votre loyer. Pour cela il vous suffit de remplir le questionnaire sur le site : action logement en vous rendant dans la rubrique recherche ; vous tapez : aide préventive exceptionnelle. Ensuite vous cliquez sur cette image



Si vous êtes éligible, vous pourrez ainsi recevoir jusqu'à 150€ x 2 !

■ MUTUELLE INTÉRIMAIRE

Le saviez-vous ?

La Mutuelle Intérimaire Santé, parfois mal vue par certain.e.s d'entre vous, vous fait bénéficier de 300€ pour chaque naissance ou accueil d'un enfant en vue de son adoption.

Si ce sont des jumeaux ? Vous obtiendrez deux fois 300€ ! Si les parents sont tous les deux intérimaires et qu'ils cotisent tous les deux à la Mutuelle ? Vous recevrez chacun.e 300€.

Alors pensez-y. Vous avez jusqu'à 2 ans après la naissance (ou l'adoption) de l'enfant pour demander cette aide !

Toutes les infos sur : interimaire.santé.fr - Rubrique - nous contacter au bas de la page d'accueil :

Les conseillers sont disponibles du lundi au vendredi de 8h30 à 18h au 01 44 20 47 40

**INTÉRIMAIRES SANTÉ**
La mutuelle des salariés intérimaires

VOS TÉMOIGNAGES

Quoi de mieux que des paroles d'intérimaires ou de CDI intérimaires ? Souvent, vous n'osez pas nous contacter, nous parler.

Plusieurs raisons à cela :

- Peur des repréailles de l'agence
- Peur d'être mal vu par vos collègues
- Peur d'être mis.e en fin de mission par l'entreprise
- Etc.

Sachez qu'en contactant un.e élu.e **CGT Manpower** vous ne risquez... rien. Sauf de voir vos droits rétablis. Voici deux témoignages. Sophie intérimaire dans la logistique. Et Djamal, CDI Intérimaire.

Sophie « Avant la période de confinement, j'avais eu une longue mission (18 mois) dans un entrepôt logistique. J'ai eu ce contrat d'une longue durée car mon expérience dans ce milieu, notamment en tant que planificatrice en logistique, est assez rare. Et puis du jour au lendemain : plus rien. Tout s'est arrêté. Comme pour tout le monde d'ailleurs. Manpower m'a annoncé ma fin de mission anticipée. J'ai donc touché un salaire plus qu'amputé ! Je n'étais pas très à l'aise à l'idée de contacter un syndicat mais mon mari m'a convaincue. J'ai donc appelé la **CGT Manpower** et ai expliqué mon problème. Le mois suivant, Manpower me payait mon salaire jusqu'à la fin de mon contrat car l'agence n'avait pas respecté la loi ! »



Djamal « Moi j'ai signé un CDI intérimaire il y a un peu plus d'un an maintenant. Tout allait très bien sauf qu'il y a quelques semaines, mon agence m'a appelé pour me dire qu'il y avait une baisse d'activité et qu'il ne me trouvait plus de travail. La seule chose qu'ils me proposait, était une mission à 60 kms de chez moi. Pourtant j'avais bien vérifié et dans mon contrat on me disait 50 kms. J'ai tout de suite contacté une élue que j'avais déjà eu au téléphone pour un renseignement. Je lui ai expliqué mon problème et elle m'a demandé mon autorisation pour appeler l'agence. J'ai dit OK et 2 jours après l'agence m'appelait pour une mission... à 12 kms de chez moi. Je ne sais pas trop ce que la **CGT Manpower** a expliqué à mon agence mais depuis je n'ai rencontré aucun problème. J'ai entièrement confiance en la personne de la **CGT Manpower** car elle m'a demandé de l'appeler si jamais je me retrouvais sans mission. Depuis je me suis syndiqué à la **CGT Manpower**, car je trouve que c'est important. Il faut que nous les intérimaires et CDI intérimaires soyons solidaires entre nous. »



□ Je me syndique à la **CGT Manpower**

Bulletin à renvoyer à : **Syndicat CGT Manpower** - 261 rue de Paris - 93100 Montreuil accompagné du règlement de cotisation (1% de votre salaire net avec un minimum de 11€ mensuel) - Tél. 01 41 63 28 00 - cgtmanpower@gmail.com

A noter : 66% du montant de votre cotisation sera déduit de vos impôts sur le revenu. Soit au final un montant de 3,66€ de cotisation mensuelle. Et si vous n'êtes pas imposable, cela vous donnera droit à un crédit d'impôt.

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Mobile

Email

Profession Agence Manpower

Votre code intérimaire Votre matricule permanent.e

Signature

Retrouvez-nous également sur Facebook  **CGT Manpower France**

**Abonnez-vous à notre newsletter
sur www.manpower.cgt.fr**

VOUS SOUHAITEZ

Recevoir des informations sur vos droits ?
Suivre l'actualité sociale chez Manpower ?

VOUS VOULEZ

Construire un monde plus juste ?
Rejoindre la **CGT Manpower** et vous syndiquer ?

Tout contact avec un.e élu.e **CGT Manpower** restera
confidentiel. Nous sommes là pour vous aider !



CONTACTEZ-NOUS

SYNDICAT CGT MANPOWER
Immeuble Le Méliès
261, rue de Paris
93100 MONTREUIL
T. 01 41 63 28 00
cgtmanpower@gmail.com
www.manpower.cgt.fr